Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti FR

1. **Débitrice: Harco Sàrl**, Le Terdoz 39, **1544 Gletterens**
2. **Déclaration de faillite:** 22.12.2009
3. **Suspension de faillite:** 22.01.2010
4. **Echéance selon art. 230 al. 2 LP:** 01.03.2010
5. **Avance de frais:** CHF 5'000.00

   Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6. **Remarques:** Exploitation d'une entreprise de couverture.
   La société pourra traiter toutes les opérations qui seraient en relation directe ou indirecte avec son but principal. Elle peut accorder des prêts à ses actionnaires ou à des tiers, se porter caution d'emprunts souscrits par ses actionnaires ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de toute autre engagement financier ainsi que mettre ses biens en gage pour garantir toute créance. Elle peut acheter et vendre tous immeubles (réf. sect. 1)

   Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
   1700 Fribourg

00455389